

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 10 avril 2024**

Objet : Proposition de motion relative à l'augmentation du tarif d'accès au génie civil d'Orange

« L'équilibre économique du Réseau d'Initiative Publique (RIP) limousin fragilisé par des charges d'exploitation en augmentation sur des infrastructures non maintenues »

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit mars 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 36 (dont 8 procurations) - 119 voix

Votants : détail des voix inscrit en fin de délibération

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – VISIO
Mr Alain GRASS – (procurator donnée à Mr Delaporte) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procurator donnée à Mme Rome) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P. Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL
Mme Sarah GENTIL – (procurator donnée à Mr Bost) - 2 voix
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P. Allard) - 1 voix – PRESENTIEL
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – (procurator donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (procurator donnée à Mr Godmé) – 2 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) – 1 voix - VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL – (procurator donnée à Mr Bachelier) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procurator donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Bernadette TROUBAT – (suppléante de Mr Leblois) – 6 voix – PRESENTIEL
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procurator donnée à Mr Montet) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président CD87
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale CD87
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{er} VP
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente Département Corrèze
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combadre
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20240410-CS115_D895-

N°895-1

Le syndicat mixte DORSAL achève actuellement la construction d'un réseau d'initiative publique (RIP) de deuxième génération (fibre optique à domicile) pour le compte de ses collectivités membres :

- 103 000 lignes fibres construites et mises en exploitation en Corrèze, déploiement achevé en juillet 2021
- 76 500 lignes fibres construites et mises en exploitation en Creuse, 3 500 lignes en cours d'achèvement (mai 2024)
- 55 000 lignes fibre construites et mises en exploitation en Haute-Vienne, déploiement achevé en décembre 2022

DORSAL s'est attaché à proposer un RIP reposant sur :

- Une construction locale et conforme à l'ensemble des décisions de l'ARCEP dont la décision n° 2015-0776 du 2 juillet 2015 sur les processus techniques et opérationnels de la mutualisation des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique,
- Une exploitation et commercialisation au niveau régional conformément aux recommandations du Plan France Très Haut Débit, et qui s'est traduite par la création de la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD (SPL NATHD) en avril 2015. Elle regroupe désormais 5 actionnaires couvrant 7 départements :
 - Le Syndicat Mixte DORSAL (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne)
 - Le SYDEC (Landes)
 - Le Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique
 - Le Syndicat Mixte Périgord Numérique
 - Le Syndicat Mixte Charente Numérique

CE RIP n'aurait pu voir le jour sans la subvention de l'Etat au titre du Plan France Très Débit dont la convention cadre conclue avec l'Etat 21/05/2021 prévoit une réutilisation massive des infrastructures présentes sur les territoires, dont celles d'Orange.

Ainsi, DORSAL s'inscrit dans un modèle 100 % public de niveau régional : il définit à la fois la stratégie locale de déploiement du RIP mais également celle liée à la commercialisation et l'exploitation du réseau, en tant qu'actionnaire de la SPL NATHD.

Afin de pouvoir utiliser les infrastructures aériennes et souterraines d'Orange pour le déploiement de son réseau, DORSAL a signé le contrat cadre relatif aux conditions générales d'accès aux infrastructures de la boucle locale d'Orange le 29/01/2015.

Aujourd'hui, ce modèle économique qui se veut vertueux, est fragilisé par divers facteurs exogènes :

- Alors que DORSAL a fait le choix de la mutualisation des infrastructures, conformément aux règles nationales, en souscrivant au contrat d'accès au génie civil et appuis aériens d'Orange pour le déploiement de boucles et liaisons optiques (GC BLO), **les évolutions tarifaires et techniques amènent chaque année des surcoûts que DORSAL ne peut ni anticiper, ni maîtriser** :
 - Alors que les périmètres de location diminuent d'année en année, les tarifs ne cessent d'augmenter comme précisé dans les tableaux ci-dessous.

Chaque année Orange notifie, sur décision préalable de l'ARCEP, son offre de tarif fin janvier pour une application début mars. Les tarifs 2024 ont bien été notifiés à DORSAL le 31 janvier 2024 comme indiqué ci-dessous. Les tarifs applicables sur les années 2025 et 2026 sont, à ce stade, prévisionnels.

Tarif mensuel forfaitaire en € par mois par prise en aval PM (distribution)											
2020	2021	2022	% évol 2022/2021	2023	% évol 2023/2022	A partir du 1er mars 2024	% évol 2024/2023	2025	% évol 2024/2025	2026	% évol 2026/2025
0,375	0,375	0,520	39%	0,610	17%	1,054	73%	1,350	28%	1,420	5%
Tarif à l'année											
4,50	4,50	6,24		7,32		12,65		16,20		17,04	

Tarif mensuel en € par mois par cm2 x ml en amont PM (collecte + transport)											
2020	2021	2022	% évol 2022/2021	2023	% évol 2023/2022	A partir du 1er mars 2024	% évol 2024/2023	2025	% évol 2024/2025	2026	% évol 2026/2025
0,029	0,029	0,031	7%	0,034	10%	0,057	68%	0,070	23%	0,072	3%
Tarif à l'année											
0,35	0,35	0,37		0,41		0,68		0,84		0,86	

- L'évolution des règles techniques entre la commande initiale et le dépôt du dossier de fin de chantier implique des mises en conformité dont les coûts non prévisibles sont supportés par DORSAL (ex. : supports validés par Orange en phase d'étude et qui se retrouvent inutilisables lors de la remise du Dossier de Fin de Travaux car désormais identifiés sous environnement électrique par Orange).
- L'apparition de difficultés jamais évoquées préalablement dans le cadre des raccordements, notamment :
 - Les raccordements dits « complexes », à savoir l'absence de fourreaux qui auraient dû être posés par Orange lors de l'installation de la ligne téléphonique. Les données transmises par Orange lors de la modélisation du réseau en 2015 ne permettaient pas d'anticiper cette problématique pour laquelle DORSAL ne perçoit aucune rémunération des Opérateurs Commerciaux au travers de la SPL NATHD ;
 - Les réparations de fourreaux d'adduction qui n'appartiendraient pas ou plus à Orange, bien qu'installés par ce dernier dans le cadre du Service Universel ;
 - Le refus de réparation de conduites dites unitaires appartenant à Orange accompagné du refus de prendre en charge une reconstruction.

DORSAL s'est donc vu dans l'obligation de réutiliser une infrastructure, dont les données étaient incomplètes lors de la modélisation du réseau, les tarifs évolutifs selon la seule volonté d'Orange et dont les charges de réparations incombent le plus souvent au client, donc à DORSAL.

Or, les événements climatiques de ces derniers mois n'ont fait que renforcer le constat déjà alarmant des élus sur l'état du réseau d'Orange (poteaux dégradés, non remplacés, non relevés, etc.). Alors que DORSAL finance cette maintenance au travers de la location de ces infrastructures, et du contrat GC BLO, il est peu admissible que cet entretien ne soit pas réalisé en temps et en heure.

Utiliser les infrastructures d'Orange dans le cadre du déploiement de la fibre optique était initialement un atout et permettait d'assurer la péréquation et la mutualisation souhaitées par DORSAL.

Désormais, les manquements d'Orange et les évolutions unilatérales du contrat de location de ses infrastructures font que le modèle économique est fragilisé, DORSAL supportant des coûts pour des prestations non rendues, et ce, tout en manquant de visibilité sur les années à venir.

Cette absence de visibilité est renforcée par le décommissionnement du cuivre, dont certaines modalités sont encore inconnues : que deviendront les infrastructures desquelles le cuivre serait retiré, mais qui auraient un intérêt pour la densification du RIP et les raccordements ?

Les collectivités à l'origine de ce projet, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements de Corrèze, Creuse et Haute Vienne, l'ensemble des Communautés de Communes, ont investi pour l'avenir de leur territoire, en réponse aux besoins de leurs administrés et au regard de l'objectif d'un territoire 100% fibré fixé par l'Etat, sur un modèle péréqué et dont l'équilibre économique n'est désormais plus assuré compte tenu de ces constats.

Aussi, au regard de l'absence injustifiable d'informations sur le devenir des infrastructures d'Orange, du manque flagrant de maintenance et des nombreuses modifications contractuelles soumises à des interprétations dont le surcoût incombe à DORSAL,

il est proposé de refuser l'augmentation tarifaire imposée par Orange le 1^{er} mars 2024, et d'acquitter les factures GCBLO Orange sur la base du tarif en vigueur avant cette augmentation.

A noter que la mise en œuvre de ce mécanisme de paiement partiel des factures GCBLO Orange, possible techniquement en retraitant l'annexe Excel fournie à l'appui des factures, a été validée par la Paierie Départementale.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à la majorité des suffrages exprimés avec :

- **35 votes POUR correspondant à 118 voix**
- **1 ABSTENTION correspondant à 1 voix – Jean-Bernard DOGNON (1 voix)**

de refuser l'augmentation tarifaire imposée par Orange le 1^{er} mars 2024 et d'acquitter les factures GCBLO sur la base des tarifs en vigueur avant cette augmentation.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 12 avril 2024

